

Créer son atelier oléicole en agriculture biologique : reprise d'une ancienne olivette et implantation d'une nouvelle oliveraie

Objectifs

Connaître les facteurs de réussite de l'implantation d'une oliveraie en agriculture biologique, au niveau du choix et de l'aménagement de la parcelle, du choix du matériel végétal, et de la conduite de l'oliveraie lors des premières années improductive

Enjeux

Les porteurs de projets oléiculture Héraultais commencent souvent leur activité en acquérant une ancienne oliveraie, puis en créent une nouvelle. Il nous semble nécessaire d'accompagner ces futurs producteurs tant sur les questions de l'implantation d'une oliveraie que sur la remise en production d'oliviers non exploités depuis plusieurs années.

Contenu

J1 : sur site chez un producteur

- reprise d'une ancienne olivette : taille, amendements
- implantation d'une nouvelle oliveraie : préparation du sol, implantation, choix des variétés
- comment mener des jeunes arbres avant la production
- atelier de transformation
- organisation du travail

J2 : en salle

- type de sol, choix des variétés
- irrigation
- protection phytosanitaire, maintien de la fertilité
- entretien du sol
- transformation
- données économiques, circuit de commercialisation

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Plus de renseignements

Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation :
91340782734

Taux de satisfaction : %

repas tiré du sac



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

07 mars 2017

09:00 - 17:00 (7hrs)

coopérative Oléicole, visite d'exploitation
34570 Pignan

14 mars 2017

09:00 - 17:00 (7hrs)

en salle
34570 Pignan

Intervenant : Christophe Cinçon, oléiculteur

Formatrice : Céline Mendes, animatrice, Civam Bio 34

Formateur : Marie Singer, technicienne arboriculture,
Civam Bio 66

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse : _____

__

Code postal : _____

Commune _____

__

Courriel _____

Téléphone _____

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))